

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	29
Absents	4
Procurations	4
Votants	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures à la salle l'AULA sur la convocation qui leur a été adressée le quinze avril deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Sabine MIRAL, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Maurice QUATTROPANI, Christine LATAPIE, Martine ROUJON, Jean-Louis COSTE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Marie-Noëlle SAGE, Isabelle COURTIAL, Thierry RUSCASSIÉ, Salma BÉNALI, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Patrick MÉRAVILLES, Arnaud RAMPLOU, Benjamin GOURDON (arrivé à 19h18), Jean-François BLANC, Rachida EL HAOUARI, Didier ROBLET, Audrey MATHIEU, Benjamin GOUDERGUES, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Julie SAVIGNAC, Alexis CÉSAR.

Absents ayant donné pouvoir : Mathis VIGUIER (pouvoir à Catherine COUFFIN), Franck TOURNERET (pouvoir à Sabine MIRAL), Laura BOUTONNET (pouvoir à Christian MAZUC), Sandrine BUSCAYLET (pouvoir à Alexis CESAR).

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Sabine MIRAL

DG/66-2026

Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Onet-le-Château

Vu l'avis unanimement favorable après examen de la commission en date du 9 avril 2026,

CONSIDERANT que suite au renouvellement du Conseil municipal, il appartient au Conseil municipal de désigner deux délégués pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'Onet-le-Château.

CONSIDERANT que cette désignation vise à assurer la représentation de la commune et à permettre à ses représentants de participer aux orientations et au suivi des actions menées par la MJC dans les domaines de la jeunesse, de la culture et de la vie associative.

ENTENDU qu'en vertu des statuts de la MJC, article 12 : « Composition du Conseil d'administration », deux membres de droit doivent être désignés :

- le Maire de la commune ou son représentant,
- un élu en charge de la jeunesse ou de la culture, désigné par le Maire.

CONSIDERANT qu'en accord avec le Président de la MJC et afin de garantir la représentativité de la commune au sein de cette structure essentielle du territoire, Monsieur le Maire propose que, en son absence ou en celle de l' élu désigné, un autre élu puisse représenter la collectivité.

CONSIDERANT que dans ce cadre, Monsieur le Maire propose la désignation suivante :

- Madame Catherine COUFFIN, adjointe en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
- Madame Gulistan DINCEL, adjointe en charge de la culture.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité voix :

- désigne en tant que délégués au sein du conseil d'administration de la MJC :
 - Monsieur le Maire, membre de droit,
 - Madame Catherine COUFFIN, adjointe en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
 - et, en cas d'absence de l'un ou l'autre, Madame Gulistan DINCEL, adjointe en charge de la culture.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Sabine MIRAL

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 28 AVR. 2026

Et de la publication le : 28 AVR. 2026